Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 040-214002842-20250408-20250408_07-BF

DEPARTEMENT DES LANDES (40)
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE

24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

N° 20250408_07

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice**.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	**Date de convocation**	Le 2 avril 2025
Nombre de présents	24	**Date d'affichage**	Du 14.04.2025 au 15.06.2025
Nombre de pouvoirs	4	**Secrétaire de séance** *(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)*	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	28	**Rapporteur**	M. Guy LUQUE
Nomenclature	7.1	**Certifiée exécutoire**	Le 14 avril 2025

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Guy LUQUE, M. Jean-Marie LAFITTE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Alain LACAVE, pouvoir à M. Pierre LAFFITTE ; Mme Christelle ELOZEGUY, pouvoir à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, pouvoir à M. François MARTOUREY ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR
ABSENTE EXCUSÉE : Mme Fusilha DESTENABE
Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE DU CINÉMA

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 25 mars 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 040-214002842-20250408-20250408_07-BF

CONSTATANT QUE le Compte Administratif 2024 du Budget annexe du Cinéma fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

Résultat cumulé 2024	16 878,95 €

INVESTISSEMENT

Résultat cumulé 2024	- 9 018,95 €
Résultat des RAR 2024	- 7 860,00 €
Besoin de financement	- 16 878,95 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE D'AFFECTER en 2025 au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 16 878,95€ pour financer le déficit de la section d'investissement,

PRÉCISE, par conséquent, qu'il n'y a pas de résultat reporté en fonctionnement.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE * 40230 * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.